

Nier le génocide arménien n'est pas punissable

Mercredi, lors des commémorations belges du génocide arménien, les politiques francophones présents assuraient de leur soutien la communauté arménienne. Voire de leur volonté de punir les négationnistes en la matière. Mais l'après-midi en commission, autre tonalité... Pour se conformer aux exigences européennes, la Belgique va compléter la loi du 30 juillet 1981 réprimant les actes racistes et xénophobes pour pénaliser aussi « l'apologie, la négation ou la banalisation des crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre », lorsque le comportement « risque d'inciter à la violence ou à la haine ». Et ce

pour autant que ces crimes aient été qualifiés comme tels par « une juridiction internationale ». Et c'est là que le bât blesse...

Car outre la Shoah, les génocides reconnus par une juridiction internationale sont ceux contre les Tutsis au Rwanda et la communauté musulmane à Srebrenica. Pas le génocide arménien, pourtant reconnu par une résolution de notre Parlement en 2015 et un discours du Premier ministre. Voilà qui produirait deux sortes de génocides : ceux dont la négation est punissable chez nous, et les autres.

« Les bourreaux sont tous morts »

En commission mercredi, le CDH a dès lors soumis

un amendement visant à punir aussi la négation des génocides « reconnus par le Conseil de l'Europe, le Parlement européen ou la Belgique ». Mais il n'a pas été soutenu. PS et Ecolo se sont abstenus, le MR a voté contre. Or, tempête

Georges Dallemagne, « plus jamais une cour internationale ne statuera sur le génocide arménien, car les bourreaux sont tous morts ». Justification des autres partis : ils ont suivi la thèse juridique du ministre Geens, selon laquelle il faut cette reconnaissance internationale pour punir la négation d'un génocide sous peine de voir le texte cassé. Le ministre a rappelé que la Cour européenne des droits de l'homme a

condamné la Suisse pour avoir sanctionné trois ressortissants turcs ayant nié le génocide arménien au motif qu'il faut l'intervention préalable d'une juridiction internationale. Jeudi, Olivier Maingain (Défi) et Christian Brotcorne (CDH) ont interpellé les députés, condamnant un « manque de courage » et appelant à un « sursaut de moralité ». Mais le texte de Geens a été voté. Reprise du débat à la prochaine législature, notamment avec la proposition du MR prônant qu'une loi spécifie que « la Belgique reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915 » et punit sa négation. D.CI ET MA.D.